

Ces négociations visent des réductions véritables et équilibrées des arsenaux nucléaires. Le Canada appuie pleinement cet objectif. Nous restons en étroite liaison avec les États-Unis sur les progrès de ces pourparlers. Lorsque je me suis rendu à Genève en février pour prendre la parole devant le Comité du désarmement des Nations Unies, j'ai profité de l'occasion pour rencontrer les chefs des équipes de négociation américaine et soviétique pour prendre personnellement connaissance de l'état de ces négociations.

La poursuite énergique des objectifs du contrôle des armes et du désarmement est un volet essentiel de la politique de sécurité du Canada. Cette politique se reflète dans l'affectation de ressources au budget de mon Ministère pour 1983-1984 afin d'appuyer spécifiquement des initiatives de désarmement, y compris des contributions aux objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement, ainsi qu'un relèvement substantiel du fonds du Ministère pour le désarmement.

Notre engagement à l'égard de la dissuasion par le biais des arrangements de sécurité collective de l'OTAN et de NORAD est un autre de ces volets. À titre de membre de l'Alliance atlantique et solidaire de la défense de l'Europe, nous partageons les préoccupations de nos alliés face au déploiement par l'Union soviétique, depuis 1977, du missile SS 20. Nous considérons qu'il s'agit là d'une initiative déstabilisatrice, qui menace un équilibre des forces bien établi sur le théâtre européen et qui pose une menace directe à la sécurité aussi bien de nos alliés que du Canada.

C'est pourquoi en décembre 1979, les membres de l'OTAN, y compris le Canada, ont pris la décision maintenant connue sous le nom de décision "à deux voies": c'est-à-dire déployer les missiles Pershing II et les missiles de croisière terrestres sur le théâtre européen, à compter de 1983 et, parallèlement, lancer des négociations entre l'Union soviétique et les États-Unis en vue de limiter de part et d'autre les systèmes de missiles terrestres de portée intermédiaire.

Conformément à cette double décision, le Canada a négocié un accord-cadre avec les États-Unis en vue de l'utilisation des installations et de l'espace aérien du Canada pour l'essai et l'évaluation de systèmes de défense américains. Des accords distincts devront être négociés pour l'essai de chaque système. Au nombre des systèmes qui pourraient être mis à l'essai on retrouve le système de guidage de missiles de croisière qui seraient cependant désarmés au moment des essais.